

2016_CT2_155

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Sollicitation du FEDER pour le cofinancement de l'opération d'acquisition d'un SAEIV pour le réseau de transport du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au gymnase Guy Drut à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane - PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard - AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Loius – LAGIER Robert donne pouvoir à CESARI Martine - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie - ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille – BURLE Christian – CHAZEAU Maurice – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude – GALLESE Alexandre - GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_155-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du Territoire /Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 12 octobre 2016

03_2_03

■ Sollicitation du FEDER pour le cofinancement de l'opération d'acquisition d'un SAEIV pour le réseau de transport du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil du Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, déplacements, accessibilité

■ Séance du 17 octobre 2016



■ Sollicitation du FEDER pour le cofinancement de l'opération d'acquisition d'un SAEIV pour le réseau de transport du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de service rendu à l'utilisateur et d'optimisation de son réseau de transports public, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, fait l'acquisition d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) pour les lignes urbaines du réseau Aix en Bus, les lignes interurbaines ou intercommunales qui desservent les 36 communes du Territoire du Pays d'Aix et pour les dessertes scolaires.

Ce dispositif doit permettre :

- de disposer en temps réel d'informations sur le réseau de transport,
- d'améliorer la régulation des services et de gérer les aléas,
- d'organiser l'affectation des quais en gares routières et dans les pôles d'échanges,
- d'informer les voyageurs en temps réel,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_155-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016

- de réaliser des campagnes de communication auprès des usagers,
- de moderniser le système billettique,
- de gérer les priorités des lignes de transport en commun en lien avec le PC de régulation des carrefours à feux.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagée a préconisé d'acquérir le SAEIV proposé par la Centrale d'Achat des Transports Publics de l'association nationale AGIR qui regroupe des transporteurs indépendants ; cette solution permet :

- un marché négocié par la centrale d'achat à un prix compétitif,
- une solution standardisée dont les fonctionnalités répondent aux attentes de l'autorité organisatrice de la mobilité durable,
- un déploiement rapide sur tous les réseaux de transports du Pays d'Aix, ne nécessitant pas de développement supplémentaire.

Le projet SAEIV fait donc l'objet de 2 marchés concernant :

- une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition d'un SAEIV (12UF015), appel d'offre N°146AM013 (durée 29 mois à compter du 6 mai 2015) ;
- l'acquisition du SAEIV (12UF016), accord-cadre N°2014/07 (durée 26 mois hors délais de validation).

Le déploiement du SAEIV a commencé et se poursuivra pendant toute l'année 2017.

Les opérations subventionnées par le FEDER peuvent faire l'objet d'un commencement d'exécution, mais ne doivent pas être achevées à la date de dépôt du dossier.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès du fonds structurel FEDER de l'Union Européenne, dans le cadre de l'appel à proposition relatif au Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Région Provence Alpes Côte d'Azur « Augmenter le report modal sur les transports collectifs » (Axe 3 : OT4-PI 4 e), susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 4 246 350,00 € HT

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	50 %	2 123 175 euros
FEDER	50 %	2 123 175 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Règlement délégué (UE) n° 240/2014 de la Commission du 7 janvier 2014 relatif au code de conduite européen sur le partenariat dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens ;
- Le Règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- L'Accord de Partenariat adopté par la Commission européenne le 4 août 2014 ;
- Le Décret n°2014-580 du 3 juin 2014 fixant les conditions dans lesquelles l'Etat confie la gestion de tout ou partie des fonds européens soit en qualité d'autorité de gestion soit par délégation de gestion pour la période 2014-2020 ;
- La délibération n° 2015_A248 du Conseil communautaire de la Communauté du Pays d'Aix du 12 novembre 2015 approuvant l'acquisition d'un SAEIV ;
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;

Oùï le rapport ci-dessus,

Délibère

Article 1:

Pour la réalisation de l'opération d'acquisition d'un SAEIV pour le réseau de transport du Territoire du Pays d'Aix de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du fonds structurel FEDER de l'Union Européenne, dans le cadre de l'appel à proposition relatif au Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 Région Provence Alpes Côte d'Azur « Augmenter le report modal sur les transports collectifs » (Axe 3 : OT4-PI 4 e), ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent.

Article 2:

La recette correspondante est inscrite au Budget Annexe « Transport » de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Section d'investissement – Nature : 1317 Budget communautaire et fonds structurels.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Sollicitation du FEDER pour le cofinancement de l'opération d'acquisition d'un SAEIV pour le réseau de transport du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	79
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	79
Majorité absolue	40
Pour	79
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 OCT. 2016

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20161012-2016_CT2_155-
DE
Date de télétransmission : 21/10/2016
Date de réception préfecture : 21/10/2016